

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 8 juin 2020

OBJET :

Exercice des compétences déléguées

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibération du 25 mai 2020, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a :

1.- accordé le 22 mai 2020, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y conserver une sépulture particulière, une concession de 15 ans à compter du 4 avril 2020 de 2 mètres superficiels, dans l'ancien cimetière.

Cette concession de terrain N°D-21 est accordée à titre de renouvellement de concession moyennant la somme de 61 euros ;

2.- accepté le 23 mai 2020, le contrat proposé par la société CDH Centre de Dératisation et d'Hygiène, sise 12 avenue de Lorraine à LIVERDUN (54460) relatif à la dératisation, la désinsectisation et la désinfection.

Le montant annuel s'élève à :

- Dératisation : 1 800 € HT
- Fourniture annuelle de 20 kg de sachets de raticide : 80 € HT
- Désinsectisation et désinfection des cantines scolaires : 150 € HT

Le contrat a pris effet à compter du 25 mai 2020 pour une durée de un an renouvelable deux fois par tacite reconduction ;

3.- accepté le 27 mai 2020, la convention de cession de masques dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19, proposée par la métropole du Grand Nancy.

La Métropole procédera au paiement des commandes de masques, et recherchera les subventions correspondantes, qui le cas échéant, viendront en déduction du remboursement de la Ville. Les demandes de remboursement auprès de la Ville à hauteur de 50 % maximum seront émises par la Métropole, sur la base du bon de commande adressé par celle-ci, pour un volume estimé à 18 100 masques.

DELIBERATION

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 11 juin 2020.

Extrait conforme

 **Le Maire,**
Michel BREUILLE

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020

tenu sous la présidence de
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	27
- Nombre de votants :	28
- Convocation du Conseil municipal le :	2 juin 2020
- Convocation distribuée le :	2 juin 2020
- Affichage du compte-rendu le :	12 juin 2020
- Affichage du procès-verbal le :	10 juillet 2020

PRESENTS

- M. LAURENT, MME CADET, M. THOUVENIN, M. VOGIN, MME POYDENOT, M. ROSSIGNON, MME BARDOUL, Adjoints.
- M. SAPIRSTEIN, MME SCHINDLER, M. BOURGUIGNON, MME LOZINGUEZ, M. EL JAOUHARI, MME BLONDELET, MME HOUSSIN, M. KOENIG, M. VOIDIER, MME DROUVILLE, M. HOFFER, MME MALARY, MME CREUSOT, MME MENZRI, M. PERRI, MME CHOPIN-RENAULD, M. KATZ, M. CHEVARDE, M. RIFF, Conseillers municipaux.

POUVOIR

- M. Pierre BRUNE à M. Hubert ROSSIGNON

ABSENTE

- MME DEVOUGE

SECRETAIRE DE SEANCE

- MME Nadine CADET

Pour extrait

Michel BREUILLE,

Maire

